

**LA COMMISSION DES ENTREPRISES DE  
SERVICE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**DANS L'AFFAIRE D'UNE demande par la  
Corporation de distribution et service à la clientèle  
Énergie NB visant la modification de ses tarifs, de  
ses frais et de ses droits.**

**ORDRE**

**ATTENDU QUE la Corporation de distribution et service à la clientèle  
Énergie NB («la demanderesse») a présenté à la Commission des entreprises de  
service public («la CESP») une demande, datée du 21 mars 2005, visant  
l'approbation de la modification de ses tarifs, de ses frais et de ses droits;**

**À CES CAUSES, IL EST ORDONNÉ :**

- (a) Qu'une conférence préliminaire ait lieu à l'hôtel Delta Brunswick, Saint John  
(N.-B.) le mardi 17 mai 2005, commençant à 10 h et se poursuivant de jour en  
jour, selon les besoins. Les intervenants et la demanderesse devraient y  
assister et présenter des observations sur la date de l'audience publique  
intégrale sur les révisions visées par la demande d'approbation et sur la  
procédure à suivre avant l'audience publique et à celle-ci, ainsi que sur toute  
autre question pertinente.**
- (b) Que l'avis ci-joint au sujet de la demande soit publié, dans la forme «A» ci-  
jointe ou une forme qui y ressemble substantiellement, en anglais ou en  
français, selon la langue principale de publication, deux fois dans chacun des  
journaux suivants :**

**Quotidiens**

**Times-Transcript  
L'Acadie Nouvelle  
The Telegraph Journal  
The Daily Gleaner**

**Moncton  
Caraquet  
Saint John  
Fredericton**

**et une fois dans chacun des journaux suivants :**

**Hebdomadaires**

**The Observer**

**Hartland**

**Le Madawaska  
The/La Cataracte  
Kings County Record  
Sackville Tribune-Post  
Bugle (Henley Publishing Limited)  
Saint Croix Courier  
Tribune  
L'Aviron  
Victoria County Record  
Miramichi Leader  
Northern Light**

**Edmundston  
Grand-Sault  
Sussex  
Sackville  
Woodstock  
St. Stephen  
Campbellton  
Campbellton  
Perth-Andover  
Miramichi  
Bathurst**

**au plus tard le 18 avril 2005.**

- (c) Que la demande et un exemplaire du présent Ordre de la CESP soient déposés aux fins d'examen par les parties intéressées pendant les heures normales de travail aux bureaux d'affaires de la demanderesse au plus tard le 18 avril 2005.**

**FAIT dans la ville de Saint John (N.-B.) le 8 avril 2005.**

**PAR LA CESP**

**La secrétaire,**

**Lorraine R. Légère  
Commission des entreprises de service public  
du Nouveau-Brunswick**